

Débat sur le financement de la protection sociale

On trouvera ci-dessous :

- **Une contribution de Benoît Borritz**
- **Une critique d'Isaac Joshua**
- **Une réponse de Benoît Borritz**
- **Une critique de Michel Husson à Benoît Borritz**
- **Une critique de Michel Husson à Jean-Marie Harribey**
- **Une réponse de Jean-Marie Harribey**
- **Une réponse de Gérard Gourguechon à Michel Husson**
- **Une contribution de Pierre Khalfa**
- **Une question de Jean-Marie Harribey à Pierre Khalfa**

1. Benoît Borritz

Délocalisations et TVA Sociale

18 juin 2007

L'essentiel du débat politico-économique de ces derniers jours a porté sur le projet du gouvernement d'établir une TVA sociale, c'est-à-dire une augmentation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui compenserait une baisse des cotisations sociales sur les salaires. L'unique objectif affiché par le gouvernement est de lutter contre les délocalisations, la TVA s'appliquant à tous les produits de consommation qu'ils soient importés ou produits sur place alors que les cotisations sociales ne portent que sur les salaires, donc la production locale.

Rappelons que la TVA est un impôt dont l'assiette est la consommation. Lorsqu'en tant que consommateur nous achetons un produit 119,60 €, nous versons 19,60 € au budget de l'Etat et rémunérons les entreprises qui ont concouru à la production de cette marchandise 100 €. En percevant la TVA au travers des ventes, les entreprises jouent en quelque sorte le rôle d'agent percepteur.

Supposons que nous augmentions la TVA de 5 points, seuil maximum envisagé par le gouvernement. Cela signifie qu'une entreprise qui vendait son produit Hors Taxe (HT) 100 € devra, si elle ne veut pas voir ses marges baisser, le vendre 124,60 € ($100 \text{ €} + (19,6\% + 5\%) \times 100 \text{ €}$). Cependant, comme elle bénéficiera d'une baisse des cotisations sociales sur les salaires, le gouvernement escompte que l'entreprise baissera son prix de vente HT, ce qui maintiendra le prix Toutes Taxes Comprises (TTC) inchangé. Si le prix du produit TTC de 119,60 € n'augmente pas avec une TVA à 24,6%, cela signifie que celui-ci sera dorénavant vendu par l'entreprise à environ 96 € HT ($119,60 / 1,246$), soit une baisse de 4% de son chiffre d'affaires. Ce serait assurément le scénario rêvé sur lequel table le gouvernement. Est-ce possible ? Oui. Est-ce certain ? En aucune façon.

Un autre scénario envisageable est que les entreprises profitent de l'aubaine et maintiennent leur prix Hors Taxe de 100 €, ce qui signifie une augmentation du prix TTC à 124,60 €. L'objection que l'on peut faire à ce scénario est que le budget des ménages n'est pas extensible à l'infini et que si les ménages n'achètent pas toute la production proposée par les entreprises, les entreprises vont alors perdre ce qu'elles espéraient gagner par la baisse des cotisations en maintenant les prix HT. Deux éléments peuvent cependant rendre ce scénario crédible.

Le premier serait un endettement supplémentaire des ménages qui comblerait la différence. On pourrait penser que, dans le contexte de la politique restrictive actuelle de la Banque Centrale Européenne, cela sera peu probable. Ceci serait exact si la banque centrale n'était pas européenne mais simplement française. En réalité, la BCE agit en prenant en considération l'ensemble de la zone Euro, ce qui rend possible des différentiels d'inflation significatifs entre pays, la stabilité des prix dans certains pays compensant l'inflation dans d'autres. Dans ce cas de figure, les prix français pourraient alors augmenter à un rythme supérieur à ceux des autres pays, les ménages maintenant leur consommation en s'endettant, condition extrêmement favorable aux profits des entreprises, profits largement composés de flux de trésorerie libres, donc de dividendes possibles.

Le second, complémentaire du premier, serait celui d'une consommation des dividendes qui entretiendrait une nouvelle répartition des richesses. Supposons que les entreprises maintiennent leurs prix HT en bénéficiant des baisses de cotisations sociales. Cela signifie une augmentation potentielle des dividendes. Si ceux-ci sont intégralement consommés, cela ne pose absolument aucun problème aux entreprises qui écoulent totalement leur production, mais cela signifiera une nouvelle répartition de la valeur ajoutée entre le capital et les salaires défavorable à ces derniers.

Nous rentrons donc dans le domaine de la prévision économique et constatons que les effets d'une hausse de la TVA combinée à une baisse des cotisations sociales sont absolument incertains. Pour reprendre notre exemple du produit à 100 € HT affiché 119,60 € TTC avec une TVA à 19,6%, nous pouvons dire que le résultat de la TVA sociale se situera quelque part entre deux scénarios extrêmes : un maintien des prix TTC des produits (119,60 €) avec baisse des prix HT (96 €) ou une hausse des prix TTC des produits (124,60 €) avec un maintien du prix HT (100 €). Les effets de la TVA sociale ne porteront donc pas exclusivement sur les délocalisations mais aussi sur la répartition de la richesse entre le capital et le travail, effet probable mais non affiché par le gouvernement.

Par ailleurs, on doit s'interroger sur l'effet de la TVA sociale vis-à-vis des délocalisations. Une hausse de la TVA de 5 points signifie que les prix des produits à l'importation seront majorés de 5%, phénomène que de nombreux économistes assimilent à une dévaluation compétitive. Est-ce que cela va significativement jouer contre les délocalisations ? Le rapport entre les prix du travail chez nous et dans d'autres pays sont tels qu'il est illusoire de penser que cette hausse de 5 points de TVA aura des effets significatifs.

Si on doit donc critiquer, à juste titre, cette TVA sociale au nom des effets cachés et de son inefficacité au regard de l'objectif affiché, on aurait tort de se contenter de critiquer sans alternative, faute de quoi, une telle mesure ou diverses variantes, finiront par s'appliquer. Les délocalisations ? Ce phénomène doit être intégré dans son entièreté et ne pas être limité aux seules entreprises qui choisissent volontairement de délocaliser. En effet, sont aussi concernées les entreprises qui perdent des marchés du fait d'une concurrence de la part de pays moins-disant sociaux et qui sont obligées de licencier ou tout simplement n'investissent pas dans un contexte de chômage de masse que connaît notre société.

Soyons honnêtes vis-à-vis des délocalisations. Si on met de côté les aspects éthiques (à combien sont payés nos semblables des pays du Sud ?) et écologiques (Effets induits des transports de marchandises sur le réchauffement climatique), ces délocalisations nous permettent d'obtenir des produits à moindre coût, nous est favorable en tant que consommateurs. Il est donc nécessaire de le compléter sur le volet social et d'exiger le plein emploi et des revenus décents pour tous.

Fort de son développement économique et historique, notre pays dispose d'une législation sociale incluant notamment l'exigence d'un salaire minimum et de cotisations sociales associées aux salaires. Cette législation impose aux entreprises de générer des flux de trésorerie tels qu'ils permettent de la respecter, ce qui n'est pas toujours possible dans tous les secteurs d'activité (l'exemple du secteur textile est emblématique à cet égard). Loin d'adopter une posture passéiste qui voudrait maintenir coûte que coûte tous les emplois tels quels, la seule position acceptable face aux délocalisations est l'exigence du plein emploi, l'exigence

que tout individu qui souhaite travailler le puisse et reçoive au moins ce que la législation du travail prévoit. Tel n'est pas le cas actuellement.

La seule façon de le faire consiste à fournir aux entreprises des flux monétaires nécessaires au respect de la législation du travail sous la forme d'une allocation par travailleur embauché. Ces allocations constituent un incitatif à embaucher qui doit faciliter une évolution vers le plein emploi. Compte tenu des montants prévisibles de ces allocations monétaires, le plus simple consiste à les financer directement par prélèvement sur les marges de entreprises. Tel est le contenu de la redistribution interentreprises (www.redistribution.fr). Le principe de cette redistribution est simple : redistribuer une fraction de la richesse produite par les entreprises de façon strictement égalitaire en fonction du nombre de producteurs. Ainsi sera assuré à tous un emploi dans le cadre du respect des législations sociales, seule réponse acceptable face aux délocalisations.

Faute de réponse concrète à la question des délocalisations, l'opposition restera toujours dans une position défensive face aux propositions gouvernementales, position défensive qui ne peut que favoriser la mise en place de cette TVA « sociale » ou de dispositifs équivalents dont les délocalisations ne seront que l'alibi.

Benoît Borrits

2. Isaac Joshua

21 juin 2007

Je voudrais intervenir dans le débat qui s'est engagé sur la question du chômage à partir d'un message de Benoît Borrits, et la réaction de Jacques Cossart.

1) Premier point. Reprenant la thèse standard libérale, Benoît nous dit : « Plus l'accès au travail humain sera bon marché, plus les agents économiques en voudront ». Dans un message suivant, il enfonce le clou : « N'importe qui comprend que moins une offre de service est chère, plus il y a de demandes ». Cela revient à admettre que la demande de travail des entreprises est une fonction décroissante du taux de salaire réel qu'elles payent. Or, dans la théorie standard, cette affirmation est elle-même le résultat d'une autre supposition, à savoir que, toutes choses égales par ailleurs, le niveau du salaire influe sur le choix de la « combinaison productive » : un salaire plus bas (sans que rien d'autre ne bouge) incite à utiliser plus abondamment le travail et à économiser le capital (moyens de production). Cela revient à admettre que, le salaire baissant (relativement), on cessera de bâtir des immeubles à l'aide de camions, de mortier préfabriqué et de grues élévatrices pour revenir au travail à la main, aux charges montées à dos d'hommes et à l'utilisation de la pelle et de la truelle. Présentation caricaturale, dira-t-on, et pourtant elle dit bien ce qu'elle veut dire. Il y a ici un « effet crémaillère » : il n'y a pas de retour en arrière sur le progrès technique qui a été acquis. D'ailleurs, tous les industriels qui connaissent bien la Chine sont formels : l'industrie chinoise qui produit pour l'exportation s'équipe des machines les plus modernes, économisant le plus la main-d'œuvre, contrairement à ce que la théorie standard postule. Enfin, Stéphanie Treillet a entièrement raison : aucune étude économétrique n'a pu mettre en évidence l'effet du niveau des salaires sur l'emploi évoqué par Benoît (ce que l'OCDE elle-même a reconnu). Sur l'ensemble de ces points, Michel Husson avait déjà fait une présentation très claire dans l'un de ses ouvrages.

2) Benoît se situe d'emblée au niveau microéconomique et oublie le niveau macro. Or, c'est assez évident, le salaire est à la fois un coût pour l'entreprise et un revenu pour le salarié. Dans une économie comme la nôtre, où le salariat est tout à fait prépondérant dans la population active, les salaires distribués constituent une composante essentielle de la demande adressée aux entreprises. Dès lors, dans une conjoncture incertaine ou déprimée, il se peut très bien que, ce qui pèse le plus sur la demande de travail des entreprises, soit, non pas le coût du travail (« trop » élevé) mais bien la demande effective en biens et services, trop basse, parce qu'alimentée par des salaires trop bas. Tel était le point de vue de Keynes, point de vue qui se défend parfaitement. Dans ce cas, il y aurait contradiction entre la vision micro de l'entrepreneur et l'intérêt bien compris de l'ensemble du système, et la demande de travail des entreprises serait fonction, non de taux de salaire suffisamment bas, mais d'une demande effective, elle-même dépendante de taux de salaires suffisamment élevés.

Oui, je sais, Benoît dira qu'il a évoqué la question dans une de ses réponses. Mais il en parle comme « d'exceptions », et on est là très loin du compte. Ce n'est pas d'exceptions qu'il s'agit : le point de vue macro a été complètement ignoré, il ne reste plus que le point de vue micro, celui de l'entrepreneur et de la théorie orthodoxe.

3) Enfin, reste la question qui éveille toutes les inquiétudes : les délocalisations. « Il faut, dit Benoît, rendre l'emploi attractif en subventionnant celui-ci par une allocation mensuelle par travailleur employé qui diminuera le coût du travail ». « Notre critique de ces aides aux entreprises, ajoute Benoît, ne doit pas porter sur les aides en tant que telles mais sur leurs critères d'attribution et surtout leur financement ». C'est oublier que nombre de délocalisations interviennent dans des entreprises qui font des profits, et souvent substantiels. Il ne s'agit pas d'éviter la faillite, mais d'accroître encore les profits. Allons-nous mettre en place un financement qui (quelle que soit son origine) reviendrait à augmenter les profits existants et transformerait la délocalisation en une menace de chantage perpétuelle (ou vous me donnez l'allocation ou je délocalise) ?

Dans les secteurs réellement en difficulté, cela reviendrait souvent à aider les patrons plutôt que les travailleurs, sans que cette politique puisse être maintenue indéfiniment et encore moins généralisée. En effet, le problème essentiel posé par une telle option est qu'il est impossible de désigner une fois pour toutes le type de travail qu'il faudrait plus spécialement aider: contrairement à ce qui est souvent affirmé, ce n'est pas du travail non qualifié qu'il s'agit, mais, de façon plus générale, de celui du bas de l'échelle et la frontière avec le travail plus qualifié est mouvante, se déplaçant au gré de l'avancée des pays émergents.

Cordialement

Isaac Johsua

3. Benoît Borritz

Réponse à Isaac Johsua sur la redistribution interentreprises

22 juin 2007

Isaac reprend mes propos « Plus l'accès au travail humain sera bon marché, plus les agents économiques en voudront » et « N'importe qui comprend que moins une offre de service est chère, plus il y a de demandes » et conclue que cela revient à admettre que la demande de travail des entreprises est une fonction décroissante du taux de salaire réel qu'elles payent. Nous sommes ici au cœur du débat sur la redistribution interentreprises.

Je préconise effectivement que des allocations soient accordées aux entreprises en fonction du nombre de travailleurs embauchés en équivalent temps plein. Les deux phrases citées par Isaac sont représentatives des raisons qui justifient, à mes yeux, cette allocation et de l'efficacité que j'en attend. Par contre le financement de telles allocations est déterminant pour confirmer ou infirmer sa conclusion sur le taux de salaire réel.

Si, comme les exonérations de cotisations sociales sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC, ces allocations étaient financées sur le budget public, il y aurait bien un effet sur le taux de salaire réel : on donne de l'argent aux entreprises en prélevant l'argent public. Il y a donc bien, avec un tel mode de financement, un glissement du partage de la valeur ajoutée en faveur du capital. Par contre, avec la redistribution interentreprises, ce sont les entreprises elles-même qui financent ces allocations par prélèvement d'une partie des Flux de Trésorerie d'Activité (pour faire vite, les encaissements de ventes moins les décaissements d'achats). Il n'y a donc aucune redistribution en faveur du capital, donc aucun effet de baisse du salaire réel.

Ce n'est pas parce que cette redistribution ne joue pas sur le taux de salaire réel que nous ne pouvons pas envisager de l'introduire conjointement à d'autres mesures (dont l'augmentation du SMIC par exemple), bien au contraire. L'intérêt de cette mesure est justement d'élargir le champ des possibles, ce que je vais tâcher de mettre en évidence. Supposons que nous souhaitions lancer une grande campagne sur la fin de l'exonération des cotisations sociales sur les bas salaires. Immédiatement, la grande presse va se défouler en pointant du doigt que nous allons porter atteinte à la compétitivité des entreprises à faible valeur ajoutée qui sont souvent de petites entreprises : nous assisterons alors à une grande partie de cinéma sur les pauvres entreprises malheureuses. Ceci étant, si cette presse aura tort de généraliser (entreprises de sous-traitance dont le chiffre sera réévalué par les donneurs d'ordres), elle aura malheureusement raison dans quelques autres cas (les emplois délocalisables au sens large par exemple). Ces quelques cas vont nous pourrir notre campagne et décrédibiliser notre position. Introduisons la redistribution. On va dire : on supprime les exonérations de cotisations sociales et on compense par une allocation égale aux exonérations au niveau du SMIC. Non seulement, on ne pourra plus nous objecter quoi que ce soit mais en plus on pourra faire valoir que nous venons de supprimer les trappes à bas salaires du même coup, l'allocation étant attribuée en fonction de la présence d'un travailleur dans l'entreprise quel que soit son niveau de salaire. Qui paye ? Ce seront les entreprises à forte valeur ajoutée et donc les

multinationales. Sympa, non ? Et en plus, elles pourront difficilement frauder (je peux l'expliquer si vous le souhaitez).

Isaac, poursuivant son raisonnement sur le taux de salaire réel, en déduit que, dans ce cas, les entreprises préféreront désormais le travail au capital, ce qui constituerait un formidable retour en arrière. Je serais tenté de réfuter l'argument puisque j'ai objecté la question du taux de salaire réel. Je vais quand même aller un peu dans le sens d'Isaac tout en m'arrêtant à un point : la population active se dénombre de façon finie. Ce qui veut dire qu'une fois que la totalité de la population active est embauchée et dispose d'un travail, on ne peut pas étendre à l'infini le nombre de travailleurs. Cela signifie notamment que l'intérêt d'une mécanisation ou automatiser est réduit du fait de cette redistribution : on peut introduire une nouvelle machine qui peut supprimer dix postes de travail (en réalité, elle en aura créé d'autres en amont), mais il faut compenser financièrement. On peut objecter une perte de compétitivité du pays... je n'en suis pas certain, les avantages en terme de financement des investissements de cette mesure risquant fort de compenser ce désavantage. Par ailleurs, je trouverai choquant cet argument dans une perspective altermondialiste.

J'oublierais la perspective macro ? Isaac reconnaît que je l'ai prise en considération. Il me semble plutôt qu'il critique le faible poids accordé à cet aspect. Soit. Tout simplement parce que cette mesure agit au niveau microéconomique. Je ne néglige nullement l'importance de la demande effective. Je suis tout à fait conscient qu'une augmentation des salaires a de fortes chances de relancer la demande et donc d'être bénéfique pour les entreprises. C'est la raison pour laquelle l'échec de l'OCDE sur la démonstration que le niveau des salaires a une incidence sur le chômage ne m'étonne pas outre mesure. Cela nous montre qu'il n'y a aucun automatisme entre la part des salaires et le taux de chômage mais cela n'infirme pas l'idée qu'en augmentant les salaires il n'y aurait pas d'incidences négatives sur l'emploi. C'est en cela que je juge les explications de la Fondation Copernic insuffisantes pour défendre l'idée d'une hausse générale des salaires et notamment d'une revalorisation du SMIC. La population veut des garanties que cela n'aura aucun effet sur l'emploi. Des statistiques ou l'OCDE qui rame ne sont malheureusement pas probants. On peut se battre comme des lions pour réfuter les arguments des libéraux : on n'en est, non seulement pas certains, mais en plus, nous avons moins de moyens de communication que les classes dirigeantes. Il faut donc procéder autrement.

Puisque nous parlons effet sur l'emploi, c'est ici qu'il me semble que la redistribution interentreprises est une réponse complémentaire indispensable pour obtenir une hausse du SMIC ou une fin des exonérations de cotisations sociales. Oui, la redistribution agit au niveau microéconomique. Toute entreprise qui embauche, quelle qu'elle soit (de capitaux ou coopérative) espère réaliser, à terme, des flux de trésorerie positifs sur ces embauches. Dans le cas de l'entreprise de capitaux, c'est pour dégager des liquidités pour les actionnaires (cash flow libres). Dans le cas de la coopérative de production, c'est tout simplement pour que le collectif de travailleurs ne perde pas d'argent, ce free cash flow étant une marge de sécurité qui bénéficie de toute façon (distribution ou réserve impartageable) aux travailleurs. Par contre, en embauchant, l'entreprise prend un risque, celui de ne jamais équilibrer ses flux de trésorerie avec cet individu. Au départ d'une embauche, le salarié coûte toujours à l'entreprise parce que son activité ne génère aucun flux de trésorerie positif (en général il génère même des dépenses supplémentaires). Ce n'est qu'au bout d'un certain temps (plus ou moins long suivant le métier et la branche d'activité) que ce salarié générera des flux positifs (si l'entreprise ne s'est pas trompée).

Comme l'entreprise reçoit une allocation au titre de la présence de cette embauche et qu'en contrepartie elle est prélevée sur ses marges, l'embauche est alors grandement facilitée à deux titres. Un rapide calcul (à affiner très certainement) montre qu'une allocation de 1000 € par travailleur implique un prélèvement de 30% des FTA (marges). Dans le cas d'une nouvelle embauche qui ne produit aucun flux de trésorerie, l'entreprise diminue immédiatement son risque. Je ne sais pas si ces 1000 € sont suffisants pour résorber le chômage, mais rien n'interdit d'aller plus loin. Supposons que nous ayons un salaire minimum à 1500 € brut et 45% de cotisations sociales, soit un coût de 2175 €. Supposons que l'allocation soit de 2000 €. Quel est le cinglé qui pour 175 € par mois refuserait d'embaucher quelqu'un qui produira de toute façon ? Après l'embauche, l'entreprise sera prélevée sur les flux générés, bien sûr, mais cela sera intégré par l'entreprise qui déterminera le salaire en fonction de ce paramètre. Une chose est certaine : ce dispositif jouera dans le sens d'une meilleure offre salariale d'une façon générale (avec notamment extinction des trappes à bas salaires) mais aussi d'un resserrement des inégalités. Quoiqu'il en soit, même si celui-ci ne joue pas directement sur la répartition de la valeur ajoutée entre le capital et le travail, il ne pourra que jouer en faveur des salaires et de l'élimination du travail précaire : avec l'ajustement de l'allocation à un bon niveau, elle poussera les entreprises à rivaliser pour attirer des individus.

Quid des entreprises à forte valeur ajoutée qui vont se retrouver coincées par cette mesure dans la mesure où elle seront contributrices nettes (Elles reçoivent moins d'allocations qu'elles ne payent de prélèvements). Leurs profits vont être réduits. Ça ne nous fera pas verser de larmes de crocodile, bien sûr, mais le phénomène le plus intéressant est qu'elles n'ont d'autres solutions que de réembaucher et de réinvestir pour retrouver des profits.

Isaac a raison. Cette mesure est essentiellement microéconomique et s'inscrit dans la théorie orthodoxe. Ce n'est pas parce que cette théorie est incomplète, partielle, qu'elle est utilisée par les classes dominantes qu'elle est toujours fautive. A nous de la retourner à notre avantage. Je ne pense pas que la théorie néoclassique soit de gauche ou de droite, de même, je ne pense pas que l'hétérodoxie soit par nature de gauche. Peu importe que le chat soit noir ou blanc pourvu qu'il attrape la souris et la souris en question est l'élimination du chômage et l'obtention de revenus décents pour tous.

Revenons maintenant sur les délocalisations et les objections soulevées par Isaac. Oui, les entreprises qui délocalisent sont souvent des entreprises qui font des profits et qui cherchent à en faire encore plus. Si on leur donne une allocation (en supposant qu'elles sont bénéficiaires de cette mesure, c'est-à-dire qu'elles reçoivent plus d'allocations qu'elles ne payent de prélèvements), cela va effectivement remonter leur profit. Mais cela mettra les travailleurs dans une bien meilleure posture de négociation salariale : n'oublions jamais que les travailleurs ne sont en bonne position que lorsqu'il y a un gâteau à partager. Les entreprises peuvent menacer de façon perpétuelle : « vous montez l'allocation ou on se tire ! » ? OK, il n'empêche que dans ce cas, seules les entreprises bénéficiaires de cette redistribution seront favorables à une remontée de l'allocation. Donc je n'y crois pas vraiment et si tel est le cas, on se réjouira de la division du camp patronal (pour une fois que ce ne sont pas les travailleurs qui sont divisés !).

Le propre de cette allocation est justement son caractère universel. On ne choisit pas les entreprises qui en bénéficient : elles en bénéficient toutes... et elles payent toutes au prorata de leurs marges. Cela n'empêchera évidemment pas une entreprise de se délocaliser, certes. Rien n'interdit cependant de mettre en place des droits nouveaux pour les salariés sur le maintien ou pas de l'emploi et de l'activité sur un site. Ces droits ouvrent, en cas de

délocalisation pour des raisons autres que l'amélioration du profit, la perspective d'une reprise de l'entreprise par ses salariés. Dans un tel cas, l'allocation sera la bienvenue pour maintenir l'emploi pour ces travailleurs (ceci rejoint la problématique de la mécanisation que nous avons évoqué précédemment : on peut délocaliser mais avant il faut que tout le monde ait un travail).

Je crois avoir répondu à toutes les objections d'Isaac. Si tel n'est pas le cas, je m'en excuse et vous remercie de me le signaler. Je reste à la disposition des un(e)s et des autres pour en discuter. Néanmoins, il me semble qu'une présentation au Conseil scientifique permettra de discuter de façon plus interactive et donc plus profitable pour notre association.

Amicalement,

Benoît Borrirts



4. Michel Husson

22 juin 2007

La proposition de Benoît Borrits consiste à alléger le coût du travail des entreprises pour favoriser l'emploi. Chaque entreprise recevrait « une allocation par travailleur embauché ». L'ensemble de ces allocations serait financé « par prélèvement sur les marges de entreprises ». Globalement la « charge » pesant sur les entreprises est constante, et il s'agit donc d'une redistribution d'un même volume de profit. Cette mesure peut s'analyser comme une modulation du taux de cotisation qui tend à uniformiser le partage de la valeur ajoutée d'une entreprise à l'autre (voir démonstration en encadré). Quels peuvent en être les effets ?

1. La différenciation des taux de marge provient essentiellement du jeu de la concurrence et elle est déjà lissée par le jeu des prix relatifs. De nouveaux mouvements de ces prix relatifs pourraient alors ramener à la situation initiale. Les entreprises bénéficiant de la mesure baisseraient leurs prix, et vice versa.

2. La mesure assure une meilleure péréquation des marges. Si l'effet des prix relatifs ne joue pas, les entreprises pourraient se satisfaire de cette nouvelle situation plus équitable. On aurait simplement redistribué le profit entre entreprises.

3. Supposons maintenant que les entreprises restent avec leurs nouvelles marges, les unes augmentées, les autres diminuées mais que l'hypothèse néo-classique sur le coût des facteurs se mette à jouer. Pour les entreprises payant moins de cotisations, le coût du travail aura baissé et donc elles embaucheront plus. Mais le mécanisme inverse jouera pour les entreprises payant moins de cotisations, et elles utiliseront donc plus de capital et moins de travail. L'effet net sur l'emploi est incertain, à moins de montrer qu'il y a des raisons particulières pour que ces deux mouvements ne se compensent pas.

Sur un plan empirique, une telle mesure ne se distingue pas fondamentalement des politiques d'allègement des cotisations sociales menées depuis 1993 en France. La différence réside dans le fait que l'allocation est proportionnelle au salaire et qu'elle n'admet aucune contrepartie sous forme de prélèvement supplémentaire. Elle est donc a priori plus favorable à l'emploi qu'une mesure de « bascule » du mode de financement et représente une estimation plafond de ce que l'on peut attendre de ce type de dispositif. Or, l'effet sur l'emploi n'est pas avéré, comme l'indique un récent rapport de la Cour des Comptes : « les allègements représentent aujourd'hui un coût trop élevé », pour une « efficacité quantitative [qui] reste trop incertaine ».

Conclusion : la mesure proposée par Benoît Borrits n'apporte pas d'innovation essentielle par rapport aux projets déjà en circulation, parce qu'elle équivaut en pratique à un changement d'assiette qui s'élargit au profit des entreprises. Les doutes qu'elle peut susciter quant à ses effets sur l'emploi ne relèvent donc pas d'une discussion spécifique.

.../...

Démonstration

L'entreprise i reçoit pour chaque salarié une allocation a , soit au total $a.N_i$.
On lui prélève une proportion t de son excédent brut d'exploitation, soit $t.EBE_i$.
Globalement, ce prélèvement finance les allocations : $a.N = t.EBE$.

Après cette mesure, l'entreprise i :

- verse en cotisations une proportion c de la masse salariale : $c.MS_i$;
- elle reçoit une allocation $a.N_i$;
- elle verse un prélèvement, assimilable à une cotisation, $t.EBE_i$.

Tous calculs faits, le nouveau taux de cotisation nc_i sur la masse salariale de l'entreprise i peut s'exprimer de la manière suivante :

$$nc_i = c - (a/w) [w/w_i - m_i/m]$$

Le nouveau taux de cotisation dépend du montant du ratio allocation/salaire moyen (a/w) et des caractéristiques propres de l'entreprise :

w/w_i représente l'écart du salaire de l'entreprise au salaire moyen

m/m_i représente l'écart du ratio EBE/MS de l'entreprise au ratio global.

Comment interpréter cette formule ? Les entreprises qui vont payer moins de cotisations sont celles où l'on a : $w/w_i > m_i/m$. La condition peut s'écrire aussi : $EBE_i / N_i < EBE/N$. Bref, ce sont les entreprises où le profit par tête est inférieur à la moyenne qui vont voir leur taux de prélèvement baisser en proportion de la masse salariale. Cette baisse sera d'autant plus significative que l'allocation est élevée.

Il s'agit donc d'une modulation du taux de cotisation qui réalise une sorte de péréquation des taux de marge en faisant tendre vers une situation où l'EBE par tête est le même dans toutes les entreprises. Mais cette grandeur peut aussi se lire comme la différence entre la productivité (VA par tête) et le salaire. Les entreprises bénéficiant de la mesure sont donc celles qui versent un salaire trop élevé par rapport à la productivité. Tout cela revient à uniformiser le partage de la valeur ajoutée dans les différentes entreprises.

5. Michel Husson

En réponse à J.M. Harribey, « Financement de la protection sociale : malentendus ou désaccords ? », <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/note-finan-ps.pdf>

28 juin 2007

A nouveau sur le financement de la protection sociale

Brèves remarques sur le texte de Jean-Marie Harribey

1. Il y a depuis toujours des branches à main-d'oeuvre et des branches capitalistiques. Toute augmentation des salaires va donc peser différemment sur les unes et sur les autres. Le mouvement ouvrier s'est-il pour autant interdit de revendiquer des hausses de salaires ? A-t-il cherché à inventer des procédures de redistribution de ces hausses de manière à ce qu'elles soient proportionnelles à la valeur ajoutée des entreprises plutôt qu'au nombre de leurs salariés ? A-t-il proposé par exemple que l'Etat prenne à sa charge les augmentations de salaires en les finançant par une taxe équitablement répartie entre les entreprises ? Sommes-nous favorables à l'extension maximale de la prime pour l'emploi qui fonctionne selon cette logique ? Pourtant, c'est exactement ce que font tous les projets qui visent à modifier le financement de la Sécu et que je persiste à mettre dans le même sac.

2. Quand une hausse de coût de production frappe différemment les différents capitaux, que ce soit le salaire, l'énergie, les importations, ou quand la productivité augmente plus ou moins vite dans un secteur ou dans un autre, il y a des mouvements de prix relatifs qui assurent la péréquation des profits. C'est le mode de fonctionnement normal du capitalisme. Doit-on chercher à infléchir ces mouvements ? Oui, chaque fois que l'on veut privilégier certains objectifs, comme l'institution d'une éco-taxe visant à renchérir les biens qui consomment le plus d'énergie. Est-ce pour autant la solution aux questions environnementales ? Evidemment non. Est-ce que nous pensons que la baisse du coût du travail est une réponse au problème du chômage ? Evidemment non.

3. Alors existe-t-il une raison de préférer une extension de l'assiette à une augmentation du taux ? La seule réponse possible est que ce serait meilleur pour l'emploi. On peut tourner cela dans tous les sens : cette réponse est de fait un ralliement à la thèse erronée des néo-libéraux, que nous combattons par ailleurs, quant à la responsabilité du coût du travail trop élevé sur le chômage.

4. Il y a des besoins sociaux, par exemple l'éducation, qui ne sont pas financés par la cotisation mais par l'impôt. D'autres pays, par exemple le Danemark, financent leur protection sociale en grande partie par l'impôt. Et les allocations familiales n'entretiennent pas de lien direct avec le salaire. Tout cela est vrai, et c'est la grande limite de l'hymne à la cotisation de Bernard Friot. Mais une chose est de dire cela et une autre est de penser que la déconnexion du salaire va se faire de manière neutre et que la Sécu ne va pas perdre des plumes dans l'opération. En militant pour un changement d'assiette on risque fort de lâcher la proie pour l'ombre.

5. Jean-Marie pense que dans mon analyse du projet Borrits, je ne fais que retrouver ses hypothèses, à savoir celle d'une redistribution inter-entreprises. C'est très aimable de sa part, mais mes petits calculs montrent (aussi) que cette proposition revient à moduler le taux de cotisation en fonction de l'EBE par tête, et qu'il ne diffère en rien sur le fond des autres « usines à gaz » qui visent, en déconnectant la cotisation du salaire, à parvenir à une même modulation. Ce résultat devrait être intuitif, mais démonstration quand même :

- avec la cotisation, les entreprises paient $c_0\%$ de la masse salariale MS, soit $c_0.MS$

- avec le changement d'assiette, ils paient $c_1\%$ de la masse salariale MS et $c_2\%$ du profit PROF (« faisons cotiser les profits »), soit $c_1.MS + c_2.PROF$

Rapporté à la masse salariale, le nouveau taux de cotisation s'écrit :

$$c = c_1 + c_2.(PROF/MS)$$

Autrement dit le taux de cotisation est modulé par le ratio PROF/MS où PROF peut d'ailleurs représenter l'intégralité du profit, ou seulement le profit financier. La logique n'est donc pas différente de celle de Benoît.

6. L'autre question est de savoir comment faire progresser ensuite les ressources de la Sécu. Elle se pose que la cotisation soit modulée ou non. Dans les deux cas, les employeurs chercheront à répercuter dans leurs prix cette nouvelle « charge » de manière à revenir au partage salaires-profit initial. La seule différence réside dans l'effet différencié en fonction du poids de la main-d'oeuvre dans les coûts et cette différence, encore une fois, n'a d'importance que si on postule un effet du coût du travail sur l'emploi.

7. Pourquoi remettre sur le tapis ce débat qui avait débouché sur un compromis ? Accepter un compromis, ce n'est pas se rallier aux thèses que l'on trouve contestables, c'est évaluer l'importance relative des termes du débat. Je pense qu'ils ont changé et que nous devons reconstruire une cohérence solide. Il s'agit de convaincre qu'il est possible d'augmenter les salaires et les ressources de la protection sociale en modifiant le partage de la valeur ajoutée, que ce n'est pas une « idiotie infaisable » comme le pense Ségolène Royal. Il faut donc faire bouger les réticences, invoquées par DSK, du genre « si on augmente le Smic mon patron délocalise ». Pas facile, c'est sûr. Mais il me semble que toutes les propositions alternatives reposent sur l'illusion qu'il existe des assiettes « miracle » permettant de contourner la difficulté. Cette illusion se double d'ailleurs d'une incohérence économique : toutes les propositions visant à élargir l'assiette auraient pour effet d'augmenter le prix relatif des entreprises capitalistiques. Or ce sont elles qui sont le plus exposées à la concurrence internationale.

6. Jean-Marie Harribey

Eléments de réponse à Michel Husson

28 juin 2007

Sur le point 1 :

Michel Husson est logique. Mais alors qu'il applique cette logique à la RTT égale pour tous comme je le lui proposais. Il verra alors que puisque les gains de productivité sont inégaux entre les secteurs, il les répartit sous forme de RTT à tous les travailleurs en pratiquant une péréquation honnie.

Sur les points 2 et 3 :

On infléchit le mouvement spontané du capitalisme quand on veut atteindre certains objectifs, dit M. Husson. L'objectif, ce n'est pas dans mon esprit moins de chômage par le biais de la cotisation, c'est plus de cotisations pour la sécu payées par qui a de l'argent. Pourquoi M. Husson n'entend-il pas cela et répète-t-il inlassablement : c'est pas vrai, c'est pour baisser le coût du travail. D'autant que l'élargissement de l'assiette, à taux constant, renchérit le « coût du travail ».

Sur le point 4 :

Je ne comprends pas comment en partant du constat que la fiscalité finance dans certains pays la protection sociale, M. Husson déduit que l'élargissement de l'assiette lâche la proie pour l'ombre. Je ne vois pas ce que cela a à voir.

Sur le point 5 :

Je n'ai jamais dit que l'élargissement de l'assiette n'entraînait pas une « modulation », puisque, au contraire, j'ai toujours essayé de montrer que la modification des prix relatifs se faisait par une augmentation pour les entreprises capitalistiques, ce que Michel admet au point 7. Il y a au moins deux différences avec la proposition de Benoît Borrits.

La 1ère est que l'élargissement augmente la masse salariale, alors que la proposition de Benoît ne le fait pas et tombe sous le coup de la critique de M. Husson (postulat du coût du travail trop élevé) que je partage. La 2de est que l'élargissement, c'est audible, simple, et facile à populariser.

Sur le point 6 :

M. Husson est d'accord avec moi : l'effet différencié est réel. Mais il retourne aux points 2 et 3. Il ne veut pas entendre qu'on peut postuler autre chose que l'effet du coût du travail sur l'emploi : ainsi, faire payer les profits là où ils sont ! Et M. Husson sait que la *masse* des profits est là où il y a un rapport élevé capital constant/capital variable, avec un taux de profit unique. Un coup, M. Husson utilise l'argument de la loi de la valeur, un autre, il l'oublie.

Sur le point 7 :

Incohérence économique ? M. Husson admet que l'élargissement de l'assiette augmente les prix relatifs des entreprises capitalistiques. Jusque-là point d'incohérence, donc. M. Husson juge que c'est néfaste pour elles. Donc il s'agit d'un choix politique puisque l'augmentation du taux de cotisations patronales sur une assiette inchangée aboutit à augmenter les prix relatifs des entreprises peu capitalistiques. CDFD. Je redis donc ce que j'ai souligné dans le texte précédent : *Autrement dit, il faut choisir entre une modification des prix relatifs qui se fait à l'avantage des branches les plus capitalistiques (résultant d'une augmentation du taux*

de cotisations sur une assiette inchangée) et une modification des prix relatifs qui se fait à l'avantage des branches les moins capitalistiques (résultant d'un élargissement de l'assiette).

Et, jusqu'ici, je croyais que les branches très capitalistiques étaient les plus à même de résister à la concurrence étrangère.

7. Gérard Gourguechon

Réponse à Michel Husson

29 juin 2007

Sur le point 1 de Michel: certes le mouvement syndical a toujours revendiqué des hausses de salaires, et avec les résultats et les succès que l'on sait. On peut constater qu'il était plus facile d'obtenir des augmentations dans certains secteurs que dans d'autres; les salariés qui étaient dans des secteurs où les employeurs pouvaient disposer de plus de facilités pour "lâcher" (taux de profits élevés, secteurs à forte demande des consommateurs, possibilité de répercuter ces hausses dans les prix de vente, concurrence réduite, etc) avaient finalement des salaires moyens plus élevés que ceux travaillant dans d'autres secteurs économiques. On peut imaginer une société où la solidarité serait un peu plus concrète: tu as la "chance" d'être dans un secteur économique et tu peux avoir la chance d'avoir un salaire correct, ou tu es dans un secteur en déclin économique (ce qui n'est pas de la faute directe du salarié qui y est) et c'est pas de chance. Heureusement, dans ces cas, la redistribution par l'impôt puis par les services publics peut venir corriger un peu cette inégalité; bien entendu ceci va dépendre de la nature du système fiscal et du niveau et du champ des services publics. En acceptant ces inégalités de départ le mouvement ouvrier a aussi accepté, de fait, les concurrences entre les salariés et rendu bien plus difficiles des solidarités "de classe" (il n'est qu'à avoir en tête comment sont estimés les agents publics par certains salariés du privé, ou des cadres du privé par des agents du secteur public).

Sur le point 2 de Michel: Où Michel a-t-il vu que "la main invisible du marché" assurait la péréquation des profits entre les secteurs; si c'était vrai les salariés iraient se "placer" indifféremment dans les secteurs (quand ils en ont le choix) et les capitaux se placeraient indifféremment de même, puisque la rentabilité serait finalement la même !

Par ailleurs la "baisse du coût du travail" n'est certes pas "la" réponse au problème du chômage, mais pour autant on ne peut dire que les employeurs ne tiennent pas du tout compte du "coût" des salariés quand ils procèdent à des embauches, sinon on se demande pourquoi ils n'embauchent pas plus !! A chaque fois ce "coût" vient réduire leurs profits, voire absorber tous les profits et rendre les entreprises déficitaires (c'est une chose qui existe dans la vraie vie, et pas seulement quand les patrons sont méchants).

Sur le point 3 de Michel: Pour moi, et pour le SNUI par exemple, et d'autres aussi, l'élargissement de l'assiette a pour but de conforter le financement de l'assurance maladie. Michel continue de penser qu'une seule assiette "les salaires" est plus "gauche", plus "radicale, plus "lutte de classes" qu'une assiette prenant également en compte les profits. Cette analyse ne cesse de me surprendre depuis que Bernard Friot, notamment, a pu largement la développer. La démonstration part de l'idée que seul le travail est créateur de richesses, et qu'il faut donc prendre comme assiette les salaires.

Ceci me semble un peu court: seul le travail est créateur de richesses, mais le salaire ne mesure pas le niveau des richesses créées; il mesure surtout le niveau des rapports de forces et le taux d'exploitation des travailleurs. En prenant comme assiette uniquement les salaires je trouve que le mouvement ouvrier est vraiment sympa à l'égard des patrons: plus les patrons exploitent les travailleurs, plus la masse salariale sera réduite (niveau de chômage et niveau des salaires)... et plus le financement de l'assurance maladie se fera sur une base étriquée !

Sur le point 4 de Michel: Pour moi, et je partage l'étonnement de Jean-Marie, je ne vois pas en quoi nous lâcherions la proie pour l'ombre en préconisant un élargissement de l'assiette. Tout changement d'assiette aura forcément des conséquences, en l'occurrence certaines entreprises devront payer plus et d'autres certainement moins, le taux de la cotisation étant ensuite utilisé pour déterminer le niveau global de recettes qui est recherché.

Sur le point 5 de Michel: Si je comprends la remarque, bien sûr que ce changement d'assiette aura des conséquences sur le niveau relatif de participation des entreprises aux dépenses de l'assurance maladie, et ceci ne me gêne pas, bien au contraire, si il s'agit de faire participer aussi les entreprises plus capitalistiques. Je trouve aussi particulièrement "sympa" pour les capitalistes et les actionnaires le souci de certains camarades de ne pas taxer les "investissements", et donc de ne pas taxer les "investisseurs" quand, pendant le même temps, ces camarades veulent faire contribuer encore plus ceux qui ont recours au travail plutôt qu'au capital. Un choix ne serait-ce que "neutre" devrait déjà retenir un taux de contribution/ cotisation identique.

Sur le point 6 de Michel: Il me semble que le fait d'élargir l'assiette du financement de l'assurance maladie (Michel parle de la "Sécu", mais je pense qu'il pense seulement à l'assurance maladie, la logique des retraites, par exemple, ou du chômage, conduit à retenir éventuellement des financements d'une assiette différente) ne peut que conforter ce financement en lui garantissant une base plus large, voire plus stable que la seule masse salariale. Ensuite, bien entendu, c'est le taux de cotisation, qui peut varier chaque année en fonction de choix politiques, qui déterminera le montant des recettes attendu. Il est bien certain que dans tous les cas les entreprises chercheront à répercuter ceci dans leurs prix de vente, comme elles tentent de le faire pour toutes leurs dépenses et aussi pour décider de leurs profits, mais à chaque fois il y a la limite de la concurrence et du niveau de la demande par les consommateurs.

Sur le point 7 de Michel: Bien sûr qu'il faut modifier le partage de la valeur ajoutée et d'y augmenter la part des salaires, directs comme indirects, mais tout ceci n'interdit pas d'envisager, en plus, un financement plus large de l'assurance maladie. Il n'y a pas d'assiette "miracle" (pas plus l'assiette "salaires+ profits" que l'assiette "salaires seuls").

Je pense en outre qu'il est risqué de vouloir généraliser (les "entreprises"): certaines entreprises capitalistiques sont exposées à la concurrence internationale, et d'autres pas ou très peu; certaines entreprises de main d'oeuvre sont soumises à la concurrence internationale (et le niveau global du "coût" de la main d'oeuvre y est un élément,

parmi d'autres; en ce sens les discours sur les menaces de délocalisations, ou de fermetures franches d'entreprises faute de marché intérieur, ne sont pas que du chantage; c'est parfois bien réel) et d'autres entreprises de main d'oeuvre sont peut être plus à l'abri de cette concurrence internationale.

Gérard Gourguechon

8. Pierre Khalfa

Quelques remarques sur le débat en cours

29 juin 2007

1) Il peut exister de bons systèmes de protections sociale financés par l'impôt (système beveridgien) et de mauvais financés par les cotisations (système bismarckien) et inversement. Le problème qui nous est posé aujourd'hui n'est pas une discussion abstraite sur les mérites comparés de l'un et de l'autre, mais de répondre à une situation où, dans les pays où existent un système basé sur les cotisations, patronats et gouvernements essaient de transférer le financement de la protection sociale sur l'impôt.

2) La raison de cette orientation est claire, et d'ailleurs ils ne s'en cachent pas, il s'agit de faire baisser le coût du travail en faisant supporter essentiellement par les salariés, par le biais de l'impôt, ce qui était auparavant pris sur les profits. C'est la différence entre le partage de la valeur ajoutée, au moment où se forment les revenus primaires dans l'entreprise, et la taxation par l'impôt de revenus déjà distribués. C'est pourquoi, il faut être contre toute TVA "sociale" et aussi contre la CSG qui est en plus un impôt non progressif assis essentiellement sur les salaires.

3) Le risque d'une fiscalisation est qu'au passage, on ne retrouve pas les financements nécessaires, car il est impossible culturellement et politiquement d'augmenter les impôts dans des proportions telles que cela puisse se faire. Bref, un passage, même en partie, d'un système bismarckien à un système beveridgien risque d'aboutir à une baisse du coût du travail couplée par une aggravation de la crise financière de la protection sociale.

4) Il faut donc, à mon sens, distinguer dans les propositions celles qui visent à agir sur le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprises, c'est-à-dire, la formation des revenus primaires. C'est pourquoi j'étais favorable à la formule de compromis "faisons cotiser les profits" qui me paraissait pouvoir rassembler ceux qui sont pour augmenter les cotisation patronales (c'est plutôt ma position) et ceux qui sont pour un élargissement de l'assiette.

5) L'argument fort pour en rester à l'augmentation des cotisation patronales est avant tout idéologique et politique. En effet, comme le note Michel, commencer à discuter d'autres solutions de financement de la protection sociale, signifie admettre que l'actuelle pose problème et c'est se placer sur le terrain de l'adversaire. Si on regarde la manière dont on a mené la bataille sur les retraites, les points que nous avons marqués ont été dus au fait que justement, on ne faisait pas de concessions sur ce terrain.

6) Le seul argument convaincant sur l'élargissement de l'assiette est, comme le note Jean-Marie, celui concernant le traitement des entreprises à haute intensité capitalistique. Dans le bouquin qu'on avait fait pour Copernic sur les retraites (auquel la plupart des protagonistes de ce débat ont participé) on avait avancé comme perspective le fait que la cotisation d'une entreprise soit calculée en appliquant à la masse salariale un taux composé d'un taux général et d'un taux différentiel qui serait modulé en fonction de critères spécifiques à l'entreprise ou à la branche. Cela me paraît réponse au problème posé.

7) Je suis en désaccord total sur la fusion CSG/IR et ce pour deux raisons. D'abord parce que

la CSG est un impôt affecté. Sa fusion avec l'IR signifierait qu'il n'y aurait plus aucune garantie qu'elle soit utilisée pour financer la protection sociale, puisque qu'il y a missibilité du budget de l'Etat. Ensuite pour une raison idéologique. Cela renforcerait l'idée que maintenant la protection sociale devrait être financée par l'impôt. Autre chose est de demander, au vu de son poids dans le financement des dépenses de santé (environ 40 %), qu'elle devienne un impôt progressif. C'est d'ailleurs ce que l'on a écrit dans le bouquin d'Attac sur la santé. On avançait aussi, il me semble, deux autres éléments : modification de l'assiette de la CSG pour faire contribuer davantage les revenus du capital, le tout dans une perspective de dépérissement de la CSG pour revenir à un système basé sur la cotisation.

Pierre Khalifa

9. Jean-Marie Harribey

Question à Pierre Khalifa

29 juin 2007

Comment peut-on être favorable à la modification de l'assiette de la CSG et pas à celle des cotisations sociales ?